

# **MAIRIE DE MIGNIERES**

## **SEANCE DU 07 JUIN**

L'an deux mil seize, le 07 juin à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 24 mai 2016 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

**Présents :** Mmes BLONDEAU, CHRISTEAUT, DEBANT-RIZZO

Mrs GARNIER, DAGONNEAU, CARRE, LORIDE, DESCOTTES, PICHOT, BARBEAU, LEGER, LUTON, HENNEBERT

**Absents et pouvoirs :** M TESTAULT

**Secrétaire de séance :** M LORIDE

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

### **CREDIT AGRICOLE :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'un projet de restructuration de la dette inscrite dans les livres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE France.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté;

Après lecture de la proposition faite par la CRCAM VDF le Conseil :

- approuve la souscription d'un prêt à moyen terme de 748 464,02 Euros pour 20 ans, au taux fixe de 2,36% en échéances trimestrielles et constantes. Frais de dossier : 750 €(déduit du montant net versé à la trésorerie)
- s'engage à affecter les fonds reçus de ce nouveau prêt exclusivement au remboursement des prêts 77898081392, 77898081409, 83325603193 dès réception de la somme en perception

Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt ainsi que la signature des avenants des prêts gérés par le Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CA-CIB anciennement la BFT) concernant le changement de profil d'amortissement du prêt référencé LT 100138

**DELAISSE DE VOIRIE :** Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'opportunité de procéder à un délaissé de voirie à l'angle du chemin rural n°41 et de la rue de Brémont qui ne sera jamais une voie de circulation.

Monsieur le Maire propose de céder ce terrain d'une superficie de 33m<sup>2</sup> au prix de vente du terrain accoté soit 85 €/le mètre carré.

Après débat, délibération et vote le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour vendre le délaissé de voirie d'environ de 33 m<sup>2</sup> aux futurs propriétaires de la parcelle ZD N°326 pour un montant s'élevant à 2 805€

- Mandate Monsieur le Maire pour signer les actes s'y afférents.

**CONVENTION CHARTRES AMENAGEMENT :** Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les enjeux des projets d'aménagement des terrains situés à l'Ouest et au nord en proximité de la Garderie ainsi que des terrains situés rue des Fleurs fac au Lycée EFAGRIR. La SPL Chartres Aménagement, en charge du dossier de réflexion soumet au Conseil des esquisses de projet d'aménagement. Monsieur le Maire demande à ce qu'il soit ajouté, l'aménagement du bâtiment de l'ancienne Mairie provisoire. Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité les documents présentés, mandatent Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat et décident de nommer le projet situé sur les terrains garderie et ancienne Mairie : « Le Clos de la Chapelle » et le projet rue des Fleurs « Le Clos des ouches ».

**CONVENTION TRIPARTITE ANTENNE CHATEAU D'EAU :** Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du renouvellement de la convention Orange, la collectivité est invitée à signer une convention tripartite entre Orange, Chartres Métropole et la Commune se rapportant aux équipements installés sur le Château d'Eau de la Commune.

Après débat, délibération et vote, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer au nom de la commune.

**CONTRAT GAZ :** Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la possibilité de changer de fournisseur de gaz en juin 2016.

Conformément à l'article L.331-3 du code de l'énergie, il est possible de quitter les tarifs réglementés de vente de gaz pour un contrat en offre de marché, à tout moment, sans préavis et sans frais de résiliation.

Vu le comparatif des offres de gaz reçues en mairie.

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité d'attribuer la distribution de Gaz à la Société Antargaz.

**NUMEROTATION DE VOIRIE :** Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est opportun de numéroter les futures constructions réalisées dans l'allée Vieille Forge.

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, il a été décidé de retenir la numérotation suivante :

Touax n°1 ; Caplain n°2 ; lot 1 au n°3 ; lot 2 au n°4; lot 3 au n°5;lot 4 au n°6; lot 5 au n°7 ; lot 6 au n°8 ; lot 7 au n°9

**CREATION DE POSTE :** Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984 et l'article L1224-3 du code du travail, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que c'est lui qui doit fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Compte tenu du départ d'un agent pour inaptitude physique il est décidé d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 9.41 heures /semaine annualisées rémunérés sur la base de l'indice brut 340 l'indice majorée 321

L'agent recruté devra assurer le service de restauration scolaire.

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, il est décidé la création de ce poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 9.41h/semaine.

Publicité d'emploi sera faite auprès des services du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

**REGLEMENT INTERIEUR :** Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le règlement intérieur du personnel communal ci-annexé.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, il est décidé d'approuver ce règlement.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 02 juillet 2009 prise par la Communauté de Communes du Bois Gueslin dans le cadre du transfert de maîtrise d'ouvrage des équipements publics de compétence Communautaire pour le projet « Cœur de village » à Mignières. Considérant que la Commune de Mignières a réalisé son cœur de village et que le siège de la Communauté de Communes était incorporé dans ce projet. Considérant que la Commune de Mignières avait avancé les frais pour la part Communauté de Communes du Bois Gueslin et qu'il reste un dû de 91 319.63€ Considérant que la Communauté de Communes du Bois Gueslin a cédé en 2012 le siège pour 1 € symbolique au profit du SIVOM. Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité émettent un avis favorable pour que le remboursement du solde de l'opération précitée soit pris en charge par le SIVOM DU BOIS GUESLIN.

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION :** Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la possibilité de faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du fonds départemental de péréquation. Le Conseil Municipal après délibération et vote, à l'unanimité,

Sollicite du Département, une subvention au titre du fonds départemental de péréquation pour les travaux d'investissements qui seront réalisés au cours de l'année 2016.

Un état récapitulatif des factures réglées sera certifié par Monsieur le Receveur Municipal.

**SAISONNIER :** Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait judicieux de faire appel à du personnel saisonnier afin de combler les absences pour congé d'été des personnels titulaires. Après débat, délibération et vote, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée la création d'un emploi saisonnier d'agent technique de 2ème classe non titulaire, à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à savoir du 25 juillet 2016 au 31 août 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la création de cet emploi saisonnier à compter du 01<sup>er</sup> août à raison de 35 heures par semaines et décide de fixer la rémunération sur la base de l'Indice brut 340.

Mme DEBANT RIZZO demande des renseignements sur l'avancement du dossier de remplacement des éclairages publics aux charmilles. Monsieur le Maire informe que ces travaux sont désormais du ressort de Chartres Agglo et qu'ils sont inscrits au tableau des réalisations à venir.

**TARIFS CANTINE :** Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de garderie ainsi que des repas de cantine pour la rentrée de septembre 2016.

Le Conseil Municipal après débat, délibération et vote à l'unanimité décide de maintenir la tarification actuelle pour la garderie soit 2.50€ matin et 2.80€soir. Et de fixer les tarifs de restauration en fonction du forfait retenu par les parents en début d'année scolaire.

Ce forfait à jour fixe serait annualisé et mensualisé.

Forfait 4 jours/semaine pour les petits 3.45€jours et pour les grands 3.55€jours  
 Forfait 3 jours/semaine pour les petits 4.10€jours et pour les grands 4.20€jours  
 Forfait 2 jours/semaine pour les petits 4.75€jours et pour les grands 4.85€jours  
 Forfait 1 jour/semaine 5.45€  
 Le repas occasionnel à 5.95€jours.  
 Le repas adulte à4.55€

Mme CHRISTEAUT sollicite M LUTON concernant les mobiles qui ne sont plus utilisés par Chartres Métropole. Effectivement, il serait intéressant de pouvoir utiliser le matériel mis au rebut. Monsieur le Maire, propose de solliciter Hélène Deniaux, Maire de Chalêt, en charge du dossier « bourse d'échange auprès de Chartres Agglo.

M LUTON informe que le réseau de communication de la Mairie a des défaillances.

M LUTON fait part de son constat sur la formation de fissures au niveau de l'enrobé au niveau du city stade. Monsieur le Maire informe que la SAEDEL a déjà été relancée sur ce sujet via le SIVOM du Bois Gueslin.

M HENNEBERT informe que l'arrêt de bus sur le hameau de Vaucelles a été supprimé. Monsieur le Maire va en informer M Besnard en charge des transports à Chartres Métropole.

La séance est levée à 23 heures 40.

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
15	06/06/2016	Crédit Agricole	20/06/2016	22/06/2016
16	06/06/2016	Délaissé de voirie	20/06/2016	22/06/2016
17	06/06/2016	Chartres Aménagement	20/06/2016	22/06/2016
18	06/06/2016	Convention Tripartite Antenne	20/06/2016	22/06/2016
19	06/06/2016	Contrat de gaz	20/06/2016	22/06/2016
20	06/06/2016	Numérotation de voirie	20/06/2016	22/06/2016
21	06/06/2016	Création de poste	20/06/2016	22/06/2016
22	06/06/2016	Règlement intérieur personnel	20/06/2016	22/06/2016
23	06/06/2016	Siège SIVOM	20/06/2016	22/06/2016
24	06/06/2016	Fonds départemental péréquation	20/06/2016	22/06/2016
25	06/06/2016	Création de poste - saisonnier	20/06/2016	22/06/2016